

Nom et Prénom de l'enfant :

INSCRIPTIONS MERCREDIS ÉDUCATIFS MARS 2022 (*)

Date		MERCREDIS ÉDUCATIFS MARS					
		Accueil Matin Sans Repas 07h30- 12h	Accueil Matin Avec repas 7h30 - 13h30	Accueil Après- Midi Sans Repas 13h30 - 17h	Accueil Après- Midi Avec Repas 12h - 17h	Journée Avec Repas 7h30 - 17h	Journée Sans Repas 7h30 - 12h 13h30 - 17h
Mercredi	02/03/2022						
Mercredi	09/03/2022						
Mercredi	16/03/2022						
Mercredi	23/03/2022						
Mercredi	30/03/2022						
* Le repas est forcément associé à une 1/2 journée							
TOTALS		/	/	/	/	/	/

(*) Indiquez vos choix par une croix dans les cases correspondantes

Merci de rendre ce planning avant le mercredi 16 février 2022 au plus tard.

CALCUL de la PARTICIPATION FAMILIALE A RÉGLER

LONGUYON						
TARIFS 2021-2022						
2021-2022			Mercredi éducatif			
			Demi journée sans repas	Demi journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas
Habitants Longuyon	Ressortissants régime général et fonctionnaires salariés de l'Etat, SNCF, EDF-GDF (1)	Quotient familial <ou=800€	3,00 €	6,50 €	5,60 €	9,00 €
		Quotient familial >800€	3,10 €	6,60 €	5,70 €	9,10 €
	Autres (MSA...) (2)	Quotient familial <ou=800€	5,65 €	9,15 €	8,25 €	11,65 €
		Quotient familial >800€	5,75 €	9,25 €	8,35 €	11,75 €

- (1) - Famille dont les deux parents sont ressortissants du régime général des prestations familiales (dont les artisans, commerçants, professions libérales, les fonctionnaires en poste métropole et les ressortissants du régime minier) même si elles ne perçoivent pas de prestations de la CAF.
 - Familles dont les deux parents sont ressortissants de régimes spéciaux, (MSA) sous réserve qu'elles ne perçoivent pas de prestations de leur propre régime et qu'elles perçoivent au moins une prestation de la CAF.

Dans tous les cas, fournir impérativement une attestation de droits CAF 2021 ou une attestation de droits CPAM où figure(nt) le ou les enfant(s) bénéficiaire(s).

- (2) - Familles dont les deux parents sont ressortissants du régime agricole ou de régimes spéciaux qui bénéficient de prestations familiales de leur propre régime.
 - Familles dont les deux parents sont ressortissants du régime agricole ou de régimes spéciaux qui ne bénéficient d'aucune prestation (ni de leur propre régime, ni de la CAF).
 - Familles dont les deux parents (ou le parent en situation d'isolement) travaillent au Luxembourg ou en Belgique et qui donc n'appartiennent pas au régime général des prestations familiales.

Je soussigné(e), (Personne responsable) certifie inscrire mon enfant (nom et prénom) à l'accueil de loisirs de Longuyon aux mercredis éducatifs selon les périodes et formules choisies sur cette fiche.

Fait à, le

Signature :

Un dossier général d'inscription, disponible auprès du directeur sera à compléter pour l'année scolaire 2021-2022

RÈGLEMENTS

Date	Sommes	Mode de paiement	Observations